

Etaient présents : Mesdames DAUZET, VIOSSANGE, GARRELON, Messieurs BONY, FONROUGE, TERRAIL, DAPON, DESCOEUR, DIDELOT, PARRA, FABRE Michel, DAYRAL, KLEM, LAYAC, CONSTANT, FALIES, DEGOUL (suppléant de Lussert), CHAMBON, LAPEYRE, FOURNIER, CHAMPS, CHASSAGNE, LAFARGE, SEPCHAT, FRAYSSE, DUJOLS, LOUISFERT, FABRE Jean-Marie, BENECH, LESPINE, VERDIER, BESSON, MEYDIEU, ROURE, JOUDRIER, FAURE Bruno, ASTIER (suppléant de Rodde), ROCHETTE, BORNE, FAURE Jean-Louis, FRUQUIERES.

Absents : Madame REMY, MARRONCLE (pouvoir à KLEM), Messieurs LUSSERT, (pouvoir à DEGOUL), LACHAZE (pouvoir à FAURE Bruno), PASSENAUD (pouvoir à LESPINE), RODDE (pouvoir à ASTIER)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Orientations budgétaires
2. Vote des redevances et taxe de séjour
3. Adhésion à l'EPF SMAF
4. Questions diverses.

1. Orientations budgétaires

2. Vote des redevances et taxe de séjour

a. Redevance spéciale pour les OM :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 152€ (2014 : 150€)
- Centres d'exploitation de l'Équipement : 485€ (2014 : 480€)
- CCAS de Pléaux : 12 262€ (2014 : 12 140€)
- Isotoner : 566€ (2014 : 560€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 566€ (2014 : 560€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 723€ (2014 : 715€)
- Ecoles primaires : 177€ (2014 : 175€)

→ Proposition validée

b. Maintien du taux de TEOM à 12.95%

→ Proposition validée

c. Redevance SPANC :

- 55€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 90€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf (conception, réalisation)
- 100€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière.

➔ **Proposition validée à l'unanimité**

d. Taxe de séjour :

	VILLAGES DE VACANCES <i>en euros</i>
Non classé	0.50
Confort ou 1 et 2 étoiles	0.50
Grand confort ou 3 étoiles et plus	0.70

	MEUBLES GITES D'ETAPE - GITES DE SEJOUR <i>en euros</i>	HOTELS RESIDENCE DE TOURISME <i>en euros</i>	CHAMBRES D'HOTES <i>en euros</i>	CAMPINGS CARAVANAGES HEBERGEMENT S DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS <i>en euros</i>
	Tarif départemental	Tarif départemental	Tarif départemental	Tarif départemental
Non classé	0.40	0.40	0.40	0.20
1 étoile	0.50	0.50	0.50	0.20
2 étoiles	0.75	0.75	0.75	0.20
3 étoiles	0.90	0.90	0.90	0.50
4 étoiles et plus	1.15	1.15	1.15	0.50

Exonérations obligatoires :

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal

Mise en place d'une taxation d'office

➔ **Proposition validée à l'unanimité**

3. Adhésion à l'EPF SMAF

→L'adhésion à l'EPF SMAF est approuvée (44 votants : 3 contres, 2 abstentions, 39 votants). Les communes auront à désigner des représentants (un titulaire et un suppléant)

4. Questions diverses.

a. Décisions modificatives du Budget Général :

b. Décisions modificatives du Budget OM :

c. Décisions modificatives du Budget Coopérative de St Bonnet :

→Propositions de DM validées à l'unanimité

d. Programme Leader 2015-2020

→La Proposition est adoptée à l'unanimité. le contenu de la stratégie et le plan d'actions Leader 2015-2020 est approuvée à l'unanimité.